

Image not found or type unknown



La cni en regard de l'adoption

Par **Chris032009**, le **27/03/2009** à **14:20**

Bonjour,rrnJ'ai une question simple, ...pour une réponse pas si évidente.rnrnJe procède au renouvellement de ma carte d'identité.rnJ'ai un nom d'adoption (adoption simple) accolé à mon nom de naissance.rnJe souhaite savoir si je peux avoir ma CNI à mon nom de naissance uniquement. rnJe dit cela, en sachant que le décret qui régule les pièces d'identité en France est clair: elle doit être établie au nom de naissance. rnrnMais, j'ai le doute désagréable que les termes juridiques qui conditionnent la vie des "adoptés" fait de nous une race à part.rnrnMerci pour une réponse et pour le temps que vous pouvez m'accorder.rnChristophe,rnSincères salutations.rnrn(né en France)